

Edito/

décembre 2017

Chères consœurs, chers confrères,

L'année 2017 s'achève et déjà 8 mois se sont écoulés depuis l'arrivée de la nouvelle équipe à la tête de l'URPS. Il est donc temps de faire un point d'étape pour vous présenter nos actions, nos projets et fixer le cap pour l'année 2018.

Au cours de ces derniers mois, si les élus de la Réunion se sont déployés aux quatre coins de la Réunion pour participer aux rencontres et ateliers, le représentant de l'URPS à Mayotte, n'a pas non plus ménagé sa peine pour installer les infirmiers libéraux au cœur de l'ambulatorioire et promouvoir leurs compétences auprès des instances. Je vous invite d'ailleurs à consulter notre site, et notamment les rubriques « L'URPS à la Réunion » et « L'URPS à Mayotte » ainsi qu'à nous suivre sur notre page Facebook pour vous tenir informé de nos actualités.

Pour remplir notre mission d'information, nous vous relayons, grâce au site, les différents rapports publiés, l'actualité de notre territoire, les publications de l'INSEE ou de l'Observatoire Régional de la Santé Réunion-Mayotte (ORS)... De plus, chaque mois, nous mettons à votre disposition un édito pour vous informer de l'avancement de nos projets. Et, grâce aux « alertes », vous êtes averti des événements gênants la circulation et le stationnement à St Denis. D'autre part, vous pouvez consulter les textes et documents utiles à notre profession via les rubriques « Exercice libéral » et « Législation ». Et enfin, pour

faciliter vos recherches, nous mettons à votre disposition un espace « Offres d'emploi ».

Vous l'aurez compris, notre souhait est de vous informer au mieux et pour ce faire, il est nécessaire que nous disposions de l'ensemble des adresses mail des infirmiers libéraux de la Réunion et de Mayotte.

En effet, l'URPS existe grâce à la contribution de l'ensemble des infirmiers libéraux. Dès lors, elle se doit de les informer tous, de recueillir leurs avis et de faire remonter leurs idées. C'est d'ailleurs à ce titre, qu'en octobre dernier, je rencontrais le Directeur des Soins Infirmiers du CHU Nord afin de lui faire part des difficultés rencontrées par les infirmiers libéraux lors du retour d'hospitalisation de leurs patients (rupture de parcours, compérage, absence d'information...).

D'autre part, les travaux préparatoires de notre projet de panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des infirmiers libéraux à la Réunion et à Mayotte ont débuté. En pratique, il s'agira d'une étude statistique en ligne, réalisée

auprès des infirmiers libéraux, et conçue par l'URPS Infirmiers avec le soutien de l'ARS Océan Indien, avec pour objectif d'analyser, de mesurer qualitativement et quantitativement notre exercice et mettre en lumière nos compétences. Toutefois, pour atteindre l'ensemble des infirmiers libéraux de nos deux îles, les solliciter pour répondre à cette étude rémunérée et leur permettre de s'exprimer, il est indispensable que nous disposions de leurs adresses mail.

Enfin, nous ne pourrions pas estimer avoir réussi notre mission si, au terme de notre mandat en 2020, nombre d'infirmiers libéraux ignorent encore qui nous sommes et ce que nous faisons pour la profession.

Parmi les projets sur lesquels votre URPS travaille, citons également celui de la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) dont l'objectif est de fédérer les professionnels de santé libéraux, l'hôpital, les structures médico-sociales et les acteurs de la santé afin de faciliter la transmission des informations en entrée et en sortie d'hospitalisation des personnes agrées pluri-pathologiques. L'intérêt de cette CPTS est de pouvoir s'organiser en équipe, autour du patient, afin de détecter les signaux faibles, de prévenir les ruptures de parcours, de formaliser l'adressage du patient et sa sortie, de sécuriser le maintien ou le retour à domicile. Cette communauté de professionnels libéraux existe dans les faits, car bon nombre d'entre nous participe à des réunions de coordination qui ne sont pas rémunérées. Cependant, cela doit être reconnu, structuré et formalisé afin de professionnaliser nos relations, faire reconnaître nos compétences et préserver l'autonomie et la diversité de l'exercice libéral au service du patient. Pour faire

aboutir ce projet, il doit être connu de tous et fédérer un maximum de professionnels de santé. Encore une fois, pour ce faire, il nous est indispensable de disposer des moyens pour vous prévenir et ainsi vous inviter à apporter votre contribution.

Nous avons besoin de pouvoir vous contacter, vous solliciter et vous informer. Ainsi, je vous invite à diffuser largement ce message.

En effet, en 2018, nous aurons également besoin de vos coordonnées pour vous proposer des rencontres à travers deux journées d'information et d'accueil des nouveaux arrivants en libéral en avril et octobre prochain. Pour que ces journées atteignent leurs objectifs, elles devront, dans un premier temps, pouvoir être proposées aux infirmiers libéraux arrivés ces deux dernières années, et par la suite elles seront étendues à tous. Au cours de ces journées interviendront, sur invitation de l'URPS Infirmiers, le CDOI, l'inter-URPS (Association Tip@santé), la CGSS, la DSI, l'IFSI et une association de gestion agréée.

Une fois de plus, nous nous efforçons de mettre en pratique notre devise « réunir pour mieux agir ». Vaste et beau programme me direz-vous, mais qui pourra se prévaloir de réussite dès lors qu'il aura été proposé, partagé et rendu accessible à l'ensemble des infirmiers libéraux de l'Océan Indien. En clair, et pour paraphraser Paul Féva (*Le Bossu*, 1858), « Si l'URPS ne vient pas à toi, viens à l'URPS ».

Confraternellement,

Alain Duval